

LA LETTRE AUX SYNDICATS

UNION NATIONALE DE LA SANTÉ PRIVÉE

SUPPLÉMENT SANTÉ PRIVÉE - n°198 - JUILLET-AOÛT 2023

0,40€ Diffusion gratuite aux syndicats

SANTÉ



SOMMAIRE

- ÉDITO	1
- Flash Info EFS Juillet	4
- Flash Info EFS Août	6
- Communiqué de Presse EFS	8
- Compte-rendu CMP 3SMS du 11 juillet 2023	10
- Déclaration suite CMP 3SMS du 11 juillet 2023	14
- Compte-rendu CPPNI CRF du 11 juillet 2023	15
- Compte-rendu CPN CCU FHP du 5 juillet 2023	18
- Compte-rendu CPPNI Prothésistes Dentaires du 5 juillet 2023	21
- Compte-rendu CPPNI Cabinets Médicaux du 7 juillet 2023	22
- Appel à candidatures - CLINEA	23

NOUS DEVONS REPRENDRE L'OFFENSIVE DES REVENDEICATIONS !

Durant cet été, Macron et son gouvernement ont continué à dérouler leur politique brutale contre les classes populaires de ce pays.

Malgré les affirmations d'Elisabeth Borne et de Bruno Le maire les prix ont continué à flamber, les marges dans l'agroalimentaire ont atteint un niveau de l'ordre de 48,1 %. Un tel niveau n'avait pas été vu depuis vingt ans.

Le niveau de l'inflation se situe depuis le début de l'année à 4,8%. En juillet, selon l'Insee, l'inflation a atteint +13 % pour les produits alimentaires. Afin de « protéger notre pouvoir d'achat », le gouvernement n'a rien trouvé de mieux que d'augmenter le prix du tarif « réglementé » de l'électricité de 10 % à partir du 1er août ! Cela s'ajoute aux 15 % d'augmentation en février dernier. Avec un prix du litre de carburant qui avoisine les 2 euros ! On comprend mieux pourquoi, un Français sur 3 n'est pas parti en vacances.

Durant 5 mois, des millions de salariés, de retraités de jeunes ont combattu pour le retrait de la contre-réforme Macron sur les retraites. Malgré cette mobilisation historique, le gouvernement a publié les décrets sur la réforme des retraites et définitivement enterré les régimes spéciaux. Ainsi, ce vendredi 1 er septembre l'âge légal de départ à la retraite commence à être augmenté pour atteindre 64 ans en 2030 : tout de suite, ce sont trois mois « ferme » de plus pour les salariés nés après le 1er septembre 1963.

Durant l'été, le gouvernement n'a pas cessé de poursuivre sa politique de

La Lettre aux syndicats - Santé

Directeur de la Publication : Didier BIRIG

Impression et diffusion :

Société Edition Tribune - Public & Santé

153-155, rue de Rome 75017 PARIS

Tél. : 01 44 01 06 00

N° de Commission Paritaire : 0925 S 07484

ISSN N° 1774 - 1874



destruction de nos droits et de nos acquis avec une cascade de mauvaises nouvelles.

Au début de l'été, les allocataires de pôle emploi ont vu leurs indemnités diminuer. Cette réforme prévoit la réduction de la durée d'indemnisation de 25 %, avec un seuil minimum de six mois. Avec les nouvelles dispositions, un chômeur qui aurait pu percevoir ses allocations pendant vingt-quatre mois jusqu'à présent n'a plus droit qu'à 18 mois.

Le 1^{er} juillet, l'inscription sur le bulletin de salaire du montant net social est entrée en vigueur. Avec cette mesure le gouvernement souhaite mettre en place le projet de versement à la source des prestations qui aura pour principale conséquence de baisser, voire de supprimer dans certains cas, les allocations des bénéficiaires du RSA et de la prime d'activité.

Début août, le gouvernement annonce qu'il veut passer à l'offensive pour faire la chasse aux arrêts maladie en organisant la pression sur les médecins généralistes en leur fixant des objectifs à ne pas dépasser. Alors que pendant ce temps la moitié de la population n'a plus accès aux urgences. Partout en France des services, urgences et maternités ferment. En psychiatrie de nombreux patients ne sont plus pris en charge et sont abandonnés sans solution face à la maladie.

Dans le même temps, les profits des entreprises du CAC 40 sont nettement meilleurs au premier semestre que ceux attendus. Il n'y a donc pas de soucis pour les actionnaires qui ont vu leurs dividendes exploser quand plus de la moitié des salariés perçoivent une rémunération qui atteint tout juste le SMIC. En effet, comment pourrait-il en être autrement avec les exonérations de cotisations sociales accordées sur les salaires au niveau du SMIC. Plus de 73 milliards sont ainsi détournés de la Sécurité sociale. Comment pourrait-il en être autrement quand 200 milliards d'aide sont versés aux entreprises sans aucune exigence de contrepartie.

Mais cela n'est pas encore suffisant pour Emmanuel Macron et ses amis de la finance. Le gouvernement a prévu 413 milliards pour la guerre et prépare un budget 2024 avec 15 milliards d'euros d'économie sur les budgets des services publics et de nouvelles ponctions sur le dos des salariés.

Ces 15 milliards d'économies sont prévus pour respecter les engagements pris auprès de la Commission européenne en avril et conserver les faveurs des agences de notation.

Si diverses pistes sont évoquées, parmi lesquelles des hausses de taxes et des réductions d'avantages fiscaux pour les ménages et les entreprises, pour y parvenir c'est la santé qui est dans le collimateur du gouvernement, car selon le ministre de l'Économie, c'est là qu'il y a le plus d'économies à réaliser. Entre autres, est envisagée l'idée d'augmenter la franchise médicale, c'est-à-dire de diminuer encore les remboursements sur les boîtes de médicament, sur les actes médicaux et paramédicaux ou les transports sanitaires. Et pourquoi ne pas doubler la participation forfaitaire, en clair la partie non remboursée lors des consultations ! c'est donc bien aux plus démunis que le gouvernement veut faire les poches.

Dans ce contexte, nous pouvons nous féliciter du refus de notre Confédération de participer au « Conseil National de la Refondation » convoquée par le président MACRON le 7 septembre prochain. C'est la marque de notre indépendance. Il en est de même de nos réserves concernant la « conférence sociale sur les carrières et les branches situées sous le salaire minimum » promise par MACRON. Il ne fait aucun doute qu'elle vise à associer les organisations syndicales à une politique destructrice qui ne veut pas entendre parler d'augmentation générale des salaires.

Cette politique, qui alors que le combat sur la réforme des retraites a exacerbé la colère de tous les salariés, contribue largement à maintenir un feu qui couve. Macron de plus en plus isolé, dont le gouvernement se réduit à un tout petit cercle, cherche coûte que coûte à aller jusqu'au bout pour tenter de briser la résistance des classes populaires et de la jeunesse. Il a dégainé la répression et les atteintes aux libertés démocratiques dont la liberté syndicale pour contenir la colère ! Nous ne laisserons pas faire !

La convocation en gendarmerie de Sébastien MENESPLIE, Secrétaire général de la Fédération CGT Energie et membre du bureau confédéral de la CGT engagé dans la mobilisation contre la réforme des retraites est intolérable.

Dans un courrier adressé le 1^{er} septembre à la Fédération CGT Energie, L'Union Nationale des Syndicats de la Santé Privée Force Ouvrière apporte son soutien à Sébastien MENESPLIE et dénonce l'instrumentalisation, faite par le gouvernement, de la police pour empêcher l'expression des revendications. C'est pourquoi elle soutiendra, sur un plan strictement syndical, les initiatives qui seront décidées en défense des libertés démocratiques et contre la répression et pour les revendications.

La réponse ne viendra pas de la nouvelle journée d'actions du 13 octobre, dépourvues de revendications. Nous devons reprendre l'offensive des revendications et convaincre les travailleurs que sans blocage de l'économie, nous n'obtiendrons pas grand-chose.

La voie à suivre n'est-elle pas celle des travailleurs comme au Royaume-Uni ou après 31 jours de grève, les agents de la sécurité de l'aéroport ont obtenu entre 15,5 et 17,5% d'augmentation de salaire. Il en est de même pour les enseignants écossais, aux États-Unis où le mois de juillet a connu les plus importantes grèves depuis 30 ans et en Allemagne où les cheminots de la Deutsche Bahn obtiennent une augmentation de 410 euros par mois (200 euros à partir de décembre 2023, 210 euros supplémentaires à partir d'août 2024) et une prime contre l'inflation de 2 850 euros, après la menace de grève illimitée.

Si nous voulons faire aboutir nos revendications, il nous faut dès à présent réunir nos syndicats, définir les revendications et regrouper les salariés autour de celles-ci. Il nous faut sans relâche poursuivre le développement de notre organisation. Nous avons fait la démonstration ces derniers mois que nous étions capables de nous mobiliser massivement et de construire le rapport de force dès lors que les revendications étaient claires. Le combat est clairement à l'ordre du jour, qu'il s'agisse des salaires des conditions de travail et de la défense de la Sécurité sociale, de la préservation des services publics.

Nous vous proposons de discuter de ces propositions, comme base de discussion, dans le cadre de votre préparation à l'assemblée générale de la santé privée les 4 et 5 octobre prochain qui se déroulera dans le cadre de notre congrès fédéral à Dijon

**La Commission Exécutive
de l'union nationale des syndicats
de la santé privée Force Ouvrière**

FO défend les droits des employés, des TAM et des cadres

NAO 2023

Comme chaque année, les Négociations Annuelles Obligatoires (NAO) se sont tenues une nouvelle fois sans aucun financement des tutelles.



Faute de budget, l'EFS a donc décidé de maintenir uniquement l'augmentation de 1,8 % de la RMPP (Rémunération Moyenne des Personnels en Place) qui comprend :

- La Prime d'Expérience (automatique, mais bloquée pour certains salariés)
- Les Augmentations Individuelles (rétroactives au 1^{er} janvier)
- Les Evolutions Individuelles (changement de position dans le même emploi repère, rétroactives au 1^{er} janvier)
- Les Promotions Individuelles (changement de poste, augmentation à la prise de poste).

Il est inadmissible que le personnel de l'EFS soit une nouvelle fois exclu de toutes augmentations générales des rémunérations !!!

Face à cette situation, FO a fait une déclaration au conseil d'administration de l'EFS le 21 juillet, où les représentants de l'Etat sont présents (cf. ci-joint) et un préavis de grève illimitée est mis en place à partir du 1er août, avec une journée de mobilisation prévue le 6 septembre lors du CSEC.

De plus, des actions sont en cours avec notre fédération auprès du nouveau Ministre de la Santé et du Ministre du Budget.

CONSEIL D'ADMINISTRATION

Le chiffre d'affaires de l'EFS est fortement dégradé, principalement par la baisse des cessions de CGR, mais également par le prix de cession des PSL qui ne génère pas de marge pour assurer l'équilibre financier de l'établissement.

L'EFS n'a pas obtenu le tarif préférentiel sur l'énergie octroyé à bien d'autres établissements publics. Nous dénonçons fortement cette décision. Messieurs les représentants de l'état, nous vous rappelons que l'EFS a une mission de service public de santé. **Cette situation est inacceptable.**

De plus, **l'établissement se voit contraint de prévoir un chiffre d'affaires en baisse de 30M€**, en raison d'une diminution des cessions par rapport au réel 2022 de :

- 4,5 % pour les CGR
- 6 % pour le plasma thérapeutique

Par contre avec les demandes croissantes en médicaments dérivés du sang, il est budgété une hausse de 45,3 % sur les prélèvements d'aphérèse plasmatique. **Nous vous rappelons qu'à chaque prélèvement d'aphérèse plasmatique, l'EFS perd de l'argent et accroît son déficit. Pourquoi son tarif n'est-il pas revalorisé ?**

Sur ce budget rectificatif, l'établissement acte :

- Un effort de 7,6 M€ dont 2,6 M€ d'économies sur les consommables, 4 M€ sur l'énergie et 1 M€ sur les services extérieurs.
- Un effort de 2,6 M€ sur les activités non transfusionnelles
- **Un effort de 9 M€ sur les frais de personnel avec une baisse de 150 ETPA**

Comment l'EFS va-t-il pouvoir fonctionner sans moyens humains, sans moyens matériels, sans investissements et sans électricité ?

Vous comptez geler les postes en lien avec les activités MTI. Pourquoi sur ce point, n'est-il plus question de souveraineté sanitaire ?

Aujourd'hui, vous nous présentez un refinancement à hauteur de 20 M€. Celui-ci ne nous permettra pas de fonctionner, à peine de survivre, il va nous contraindre à utiliser le découvert autorisé qui va accentuer notre déficit.

Messieurs les représentants de l'état, de qui se moque-t-on ? Vous qui avez subventionné le LFB à plus de 1 milliard d'euros, c'est un scandale !



La direction nous avait annoncé 10 M€ pour des revalorisations salariales courant 2023. Aujourd'hui vous demandez au personnel d'attendre 2024, alors que vous venez d'octroyer 1,5 % d'augmentation du point d'indice pour les fonctionnaires et une augmentation du SMIC de 2,22 %.

De plus, toujours aucune enveloppe pour revoir la classification n'est prévue, alors que celle-ci doit être revue depuis 2008.

Ces nouvelles décisions budgétaires vont conduire à une nouvelle fuite du personnel, alors que l'EFS parvient tout juste à stabiliser ses capacités opérationnelles.

Nous, qui représentons ici les salariés de l'établissement, n'acceptons pas que l'état méprise cet opérateur unique et ses près de 9 000 salariés qui ne cessent de participer avec force à la continuité du service transfusionnel et aux besoins des malades.

Dans ces conditions, le syndicat FO dépose ce jour, un préavis de grève illimitée, pour obtenir comme les autres établissements publics de santé, une revalorisation de la valeur du point, une révision des classifications et des conditions de travail décentes !



www.fo-efs.org

facebook.com/fo.efs

contact@fo-efs.org

GREVE

Face à cette situation, FO a lancé un préavis de grève illimitée et revendique :

- ✚ Une **revalorisation de la valeur du point au moins égale à 1,5%**, au même titre que les Etablissements Publics de Santé.
- ✚ Une **révision de la classification** et des rémunérations associées à hauteur des enjeux de l'établissement.
- ✚ **Le maintien des effectifs et le dégel des postes ouverts.**
- ✚ **L'ouverture des négociations venant compenser les contraintes de travail** liées à l'activité de continuité du service public transfusionnel, notamment pour les remplacements inopinés et la majoration du taux horaire des samedis travaillés comme prévu par l'accord NAO 2022.
- ✚ **La suppression des deux alinéas supplémentaires de l'article R-1222-39 b) demandés par l'EFS qui permet à l'établissement de faire travailler l'ensemble des salariés les dimanches et jours fériés.**

GREVE



TROP, C'EST TROP !

FO défend les droits des employés, des TAM et des cadres

ANNICK VENZAL, son « Combat de tous les jours » à l'EFS



Vous ne la connaissez peut-être pas, mais depuis 4 ans elle représente FO au niveau de la direction nationale, en plus de gérer la région Auvergne Rhône Alpes.

Son parcours de sportive de haut niveau a forgé sa ténacité, qu'elle a mise depuis des années au service du syndicat. À 60 ans, Annick Venzal est déléguée centrale FO à l'Établissement français du sang.

Si elle a grandi dans un environnement assez éloigné de la culture syndicale, elle avait déjà cette sensibilité aux autres : **« J'ai toujours eu envie de comprendre le monde qui m'entoure et de chercher des solutions pour améliorer les choses »**, sourit Annick Venzal, déléguée syndicale centrale FO à l'Établissement français du sang (EFS), où elle est rentrée quarante ans auparavant. **« C'est la seule entreprise où j'ai travaillé. J'y suis très attachée. »**

C'est notamment par son ancien compagnon qu'elle a rejoint Force Ouvrière, en 1996. Le syndicat, comme d'autres, avait été créé six ans auparavant, à la

suite de la fermeture des centres de fractionnement pour le plasma et du reclassement de nombreux agents à l'EFS. Petit à petit, et épaulée par beaucoup, Annick Venzal a gravi les étapes, avant d'arriver à ce mandat. Et malgré son expérience, elle a toujours la crainte, en toute modestie, de ne « pas être la hauteur ».

Si FO lui correspond, c'est qu'elle adhère à sa philosophie, explique-t-elle : **« J'ai besoin de ne pas être que dans le négatif. Et je ne m'y retrouverais pas dans une organisation très formaliste, alors que là, il y a une liberté, des fédérations notamment. Et Force Ouvrière c'est une organisation qui travaille pleinement à l'amélioration des conditions de travail de tous. »**

Toujours l'envie de gagner

Pour elle, le syndicalisme est un combat de tous les jours. Son envie de gagner, elle la tient d'avant son engagement, alors qu'elle était sportive de haut niveau dans le cyclisme. Championne du Lyonnais, elle a d'ailleurs rejoint l'EFS car **« les horaires de travail me**

permettaient de m'entraîner ». Son bac en poche, la militante bénéficie de la formation continue pour décrocher un bac+2.

À l'époque, Annick Venzal remarque qu'elle ne reçoit pas la même reconnaissance financière que les hommes. « **Pour moi, ça a toujours été important de faire entendre la voix des femmes** », indique celle qui, sur son temps libre, est Présidente d'un club de cyclisme et suit de près la vie de la fédération sportive.

« C'est sans doute aussi pour ça que je me suis orientée vers le syndicalisme. Je n'ai aucun souci à prendre la parole lorsque j'ai quelque chose à dire et surtout à défendre notamment sur les conditions de travail des autres ».

Ce qu'elle n'a cessé de faire au sein de l'EFS, au point d'accepter d'être déléguée syndicale centrale. Et autant dire que l'évolution de l'établissement l'inquiète. « **Ce n'est plus du tout le même EFS que j'ai connu lorsque j'y suis rentrée en 1981. Il y a un manque de considération envers les salariés mais aussi vis-à-vis des donneurs. Tout cela est symptomatique de la politique actuelle où l'on exige de faire plus avec moins** », regrette celle qui lutte chaque jour contre la dégradation des conditions de travail.

« Il faut continuer à maintenir le rapport de force entre employeurs et salariés ». Et elle continuera jusqu'au bout.

Merci Chloé BOUVIER, journaliste, pour cet article.

A FO, nous sommes PLUS qu'un syndicat, nous sommes surtout des FEMMES et des HOMMES pour vous défendre !!!!

Elle est épaulée par toute une équipe :

- **Auvergne Rhône Alpes** : Damien Cléménçon
- **Bourgogne Franche-Comté** : Stéphanie Thiriot et Xavier Guyez
- **Bretagne** : Marie-Claude Legendre et Fanny Gestin
- **Grand Est** : Ozlem Evler et Malick Badiane
- **Haut de France Normandie** : Christine Boulanger et Elodie Bernier
- **La Réunion** : Erik Sautron
- **Martinique** : Jérôme Périna
- **Nouvelle Aquitaine** : Franck Videau et Catherine Hirondeau
- **Occitanie** : Angéline Commelongue et Fabrice Boucher
- **Paca-Corse** : Frédérique Morra et Steve Perno
- ...

Je vote FO

ELECTIONS PROFESSIONNELLES AU CSE

DONNEZ UN VRAI VISAGE AU CSE !

POUR de meilleurs salaires et la défense des emplois

POUR de bonnes conditions de travail et lutter contre les discriminations





Le gouvernement d'Emmanuel Macron ne doit pas sacrifier l'Établissement Français du Sang sur l'autel des profits !

Communiqué de Presse

Le modèle financier de l'Établissement Français du Sang (EFS) est exclusivement basé sur les marges réalisées sur les Concentrés de Globules Rouges (CGR), les autres produits fabriqués étant cédés à perte (concentrés de plaquettes, plasmas).

En 2019, les finances de l'EFS se sont fortement dégradées suite au changement de régime fiscal de la TVA sur les produits sanguins labiles (PSL). L'EFS a dû faire face à une hausse du coût de revient systématique de ces produits, non compensée par l'augmentation tarifaire de janvier 2019.

L'impact pour l'EFS est énorme : une perte de 52,6 millions d'euros par an liés à une moindre récupération de TVA.

Pourquoi l'Etat, qui a bénéficié de cette nouvelle fiscalité, n'a pas augmenté suffisamment le prix des PSL pour assurer l'équilibre financier de l'établissement ?

L'EFS et son personnel se sont donc « saignés » pour améliorer la situation financière de l'EFS, entre non-respect du Code du travail et dégradation des conditions de travail.

Sauf que ces derniers mois, le chiffre d'affaires de l'EFS s'est de nouveau dégradé, suite à la baisse des cessions des CGR, qui devrait se poursuivre jusqu'à la fin de l'année. Cette baisse étant la conséquence du changement de pratique sur la prise en charge des patients dans les hôpitaux nécessitant moins de transfusions. Ainsi, la marge financière de ces produits ne permet plus d'assurer l'équilibre financier de l'établissement. Le prix des PSL a été trop peu revalorisé ces dernières années face aux dépenses liées aux mesures imposées pour assurer la qualité et la sécurité des produits.

Dans le même temps, l'EFS doit faire face à une augmentation des demandes en médicaments dérivés du sang. Les ressources du personnel ont donc été réaffectées au prélèvement d'aphérèse plasmatique pour assurer une augmentation de cette activité de 45,3%, alors même que l'EFS perd de l'argent dans la vente du plasma au Laboratoire français du Fractionnement et des Biotechnologies (LFB).

En effet, le prix de vente du plasma, fixé par le gouvernement, est inférieur au prix du marché mondial depuis des années, faisant peser les frais de production de ce produit exclusivement sur l'EFS en faveur du LFB, une société privée ! En janvier 2007, le litre de plasma était vendu au LFB 155 €, avant une baisse inadmissible exigée par l'état pour atteindre 105 € un an après. Son prix a été stable jusqu'à une hausse en 2022, où le prix a été fixé à 110 €. Cette politique suicidaire conduit à ce que chaque année, le prélèvement de plasma induit une perte financière de l'ordre de 20 M€ pour l'EFS.

Pourquoi le tarif de ce produit n'est-il pas revalorisé à la hauteur de son coût ? Est-ce à l'EFS de financer cette filière ? Pourquoi l'Etat décide-t-il de favoriser le LFB, une société privée, au détriment d'un établissement public ?

Pourquoi le gouvernement abandonne-t-il l'EFS en prenant des décisions dégradant indéfiniment les finances de l'EFS ? La dernière en date a été le refus de faire bénéficier l'établissement du tarif préférentiel sur l'énergie, octroyé à bien d'autres établissements publics.

Au lieu de redonner une capacité financière à l'EFS en augmentant les prix des PSL, le gouvernement contraint l'EFS à réduire ses dépenses de 19,2 M€, dont 9 M€ sur les frais de personnel, avec une baisse de 150 ETP, alors même que l'EFS doit augmenter ses prélèvements de plasma pour assurer la souveraineté nationale sur les médicaments dérivés du sang. La subvention supplémentaire de 20 M€ donnée par l'Etat, ne permettra pas à l'EFS de fonctionner, à peine de survivre.

Une nouvelle fois, pour faire face à ces finances dégradées, l'EFS a décidé de ne pas appliquer la revalorisation des salaires de 1,5% appliquée aux établissements publics, tout en réduisant ses effectifs. Le personnel va donc travailler toujours plus pour gagner toujours moins, du fait de l'inflation. Ces nouvelles décisions budgétaires vont conduire à une nouvelle fuite du personnel.

De qui se moque-t-on ?

Il est bon de rappeler que l'EFS a une mission de service public de santé. Cette situation est absolument inacceptable !!!

A contrario, le gouvernement a subventionné le LFB de près de 1 milliard d'euros. L'Etat subventionne donc une société privée avec de l'argent public, alors même que le LFB sous-traite le fractionnement des plasmas de l'EFS à une société italienne, qui fait des bénéfices avec cet argent.

C'est un scandale !

Une enquête de l'Inspection Générale des Affaires Sociales (IGAS) et de l'Inspection Générale des Finances (IGF) a été diligentée par le gouvernement, pour définir un nouveau modèle économique pour l'EFS. Le rapport a été déclaré confidentiel et la seule suite a été le projet de permettre au LFB de prélever le plasma. L'EFS va-t-il perdre son monopole ? L'Etat va-t-il remettre en cause le modèle français, fondé sur le don gratuit ?

Il est important de rappeler que la loi n° 93-5 du 4 janvier 1993 votée suite à « l'affaire du sang contaminé » avait pour but de séparer les activités de prélèvement et du fractionnement des produits sanguins. Pour rappel, les activités étaient intégrées dans les mêmes structures ayant conduit à la commercialisation de produits contaminés.

Le gouvernement est-il prêt à mettre en péril la santé de ses concitoyens ?

Les élus FORCE OUVRIÈRE de l'établissement n'acceptent pas que l'état méprise cet opérateur unique et ses près de 9 000 salariés qui ne cessent de participer avec force à la continuité du service transfusionnel et aux besoins des malades. Dans ces conditions, le syndicat FORCE OUVRIÈRE a déposé un préavis de grève illimitée.

Le syndicat FORCE OUVRIÈRE revendique :

- Une revalorisation de la valeur du point au moins égale à 1,5%, au même titre que les Établissements Publics de Santé.
- Une révision de la classification et des rémunérations associées à hauteur des enjeux de l'établissement.
- Le maintien des effectifs et le dégel des postes ouverts. L'ouverture des négociations venant compenser les contraintes de travail liées à l'activité de continuité du service public transfusionnel, notamment pour les remplacements inopinés et la majoration du taux horaire des samedis travaillés, comme prévu par l'accord NAO 2022.
- La suppression des deux alinéas supplémentaires de l'article R-1222-39 b) demandés par l'EFS, qui permet à l'établissement de faire travailler l'ensemble de ses salariés les dimanches et jours fériés.

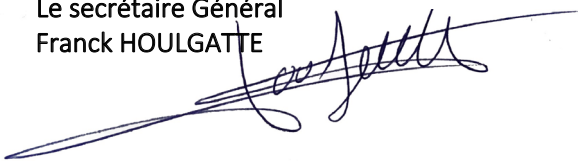
L'Union Nationale des Syndicats de la Santé Privée FORCE OUVRIÈRE demande à Monsieur Aurélien Rousseau, le nouveau ministre de la Santé, de se saisir au plus vite de ce dossier. L'état ne peut pas abandonner cet établissement public, qui fait partie intégrante du système de santé de notre pays, car il est l'opérateur unique en transfusion de produits sanguins.

L'Union Nationale des Syndicats de la Santé Privée FORCE OUVRIÈRE soutient et accompagne l'ensemble de ses syndicats de l'EFS dans la grève et sera présente à leurs côtés lors d'une grande mobilisation début septembre.

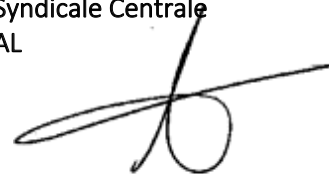
L'état doit prendre ses responsabilités le plus rapidement possible, pour pérenniser cet établissement au service de l'ensemble de la population.

Paris, le 25 juillet 2023

Le secrétaire Général
Franck HOULGATTE



La déléguée Syndicale Centrale
Annick VENZAL





Compte Rendu de la Commission Mixte Paritaire (CMP) Secteur sanitaire, social et médico-social (3SMS)

Mardi 11 juillet 2023

Union Nationale des Syndicats de la Santé Privée
Fédération Nationale de l'Action Sociale

LA MAJORITE DES ORGANISATIONS SYNDICALES EXIGE LE RETRAIT DU PROJET DE CLASSIFICATION/REMUNERATION D'AXESS

Ordre du jour

1. Approbation du PV de la Commission Mixte Paritaire du 13 juin 2023
2. Demande d'un accord pour la revalorisation de tous les métiers du secteur sanitaire, social et médico-social privé à but non lucratif (« 183€ pour tous »).
3. Proposition d'avenant à l'accord CPPNI du 29 octobre 2019.
4. Salaire minimum conventionnel de branche.
5. Négociation CCUE (Classification et rémunération ; données chiffrées).
6. Calendrier 2024.
7. Questions diverses.

Une intersyndicale s'était tenue la veille à l'initiative de FO. Une suspension de séance est demandée dès l'ouverture de la réunion.

À la reprise, la déclaration FO, CGT, SUD suivante est lue :

RETRAIT DU PROJET EMPLOYEUR DE CLASSIFICATION/RÉMUNÉRATION !

AXESS n'est plus aujourd'hui que le porte-voix du ministère. Les employeurs prétendent régler l'injustice des 183€ « pas pour TOUS » ainsi que le problème généralisé des salaires de misère en imposant leur projet de grilles de classification/rémunération.

Ce projet est pourtant très majoritairement rejeté !

Et pour cause, il marquerait :

- La disparition pure et simple des garanties collectives des Conventions collectives existantes
- La disparition du principe d'ancienneté
- L'affaiblissement historique de la reconnaissance des diplômes du secteur sanitaire, social et médico-social
- L'introduction de critères classants et donc l'instauration d'un salaire au mérite
- Une véritable arnaque salariale

L'entêtement d'AXESS est irresponsable. En usant de chantage à la CCUE, AXESS bloque toute négociation dans les conventions collectives existantes et empêche ainsi des augmentations de salaire immédiates.

Car, non, ce n'est pas la CCUE qui peut répondre à l'urgence !

Face à l'inflation galopante et les pertes de salaire cumulées de ces 20 dernières années, l'urgence, c'est bien les 183€ pour TOUS et l'augmentation générale des salaires.

Dans cette situation intolérable de paupérisation des salariés du secteur, **les Organisations syndicales CGT, FO et SUD exigent le retrait immédiat du projet employeur.**

POUR LES 183€ POUR TOUS

POUR L'AUGMENTATION GÉNÉRALE DES SALAIRES

AXESS réagit en indiquant ne pas retirer son texte... D'autant plus que la négociation, selon elle, avance ! Les employeurs pointent l'absence de proposition des organisations syndicales (à une exception près, bien sûr !). Ils cherchent à faire converger ces deux propositions.

FO rappelle aux employeurs être à l'initiative de nombreuses propositions d'avenants pour améliorer les droits conventionnels... Mais dans chaque convention collective existante ! FO pointe également la responsabilité des employeurs dans le blocage des négociations dans celles-ci.

1. Approbation du PV de la Commission Mixte Paritaire du 13 juin 2023

Devant l'étendue des demandes de modifications par une autre organisation syndicale, l'approbation est remise à plus tard dans la journée. Le PV sera finalement approuvé sans les modifications demandées sur les interventions des employeurs ou du président de la CMP.

2. Demande d'un accord pour la revalorisation de tous les métiers du secteur sanitaire, social et médico-social privé à but non lucratif (« 183€ pour tous »).

AXESS reste sur son refus obstiné d'envisager une signature et annonce qu'une nouvelle proposition sur les bas salaires sera faite suite aux annonces d'augmentation dans la fonction publique.

3. Proposition d'avenant à l'accord CPPNI du 29 octobre 2019.

Notre analyse à la suite de la réunion précédente se confirme. Les propositions d'amendements de l'Avenant sont bien entendu prétexte pour AXESS de faire croire à un début d'ouverture dans la négociation ! Bien sûr, les employeurs écartent sans ambiguïté le préalable des 183€ et disent travailler à un *compromis* avec les organisations syndicales ayant fait des propositions.

Ils proposent de redessiner les blocs de négociation ainsi :

- Classifications/Rémunération
- Temps de travail (y compris congés)
- Égalité professionnelle
- Santé au travail
- Droit syndical

AXESS fera une proposition écrite pour la prochaine CMP en annonçant l'élargissement de certains blocs.

Pour FO, la situation demeure la même : sans avenant ou accord de méthode, aucune négociation n'est ouverte !

4. Salaire minimum conventionnel de branche.

AXESS n'a pas de nouvelle proposition à faire pour aujourd'hui.

5. Négociation CCUE (Classification et rémunération ; données chiffrées).

Des discussions s'ouvrent et les arguments se répètent sans réelles avancées. AXESS évoque l'ancienneté, la prise en compte de la qualification, la nécessité de regarder de plus près les progressions de salaires par métiers... Ces remarques dénotent au mieux d'un manque de préparation, au pire d'une absence totale de conscience des enjeux de nos secteurs.

Les employeurs prétendent vouloir trouver un compromis avec les organisations syndicales... FORCE OUVRIÈRE considère qu'en guise de « compromis », les employeurs tentent bien plutôt d'imposer un recul social. Le compromis (même s'il est loin d'être parfait), nous l'avions justement trouvé dans la négociation des conventions collectives existantes.

Concernant l'ancienneté, FO indique qu'il s'agit bien d'une garantie de voir son salaire augmenter sans que cela ne soit à la main des employeurs. Idem pour le salaire adossé à la qualification. Lorsqu'on adosse le salaire à l'emploi plutôt que sur la qualification, comme le veulent les employeurs, le salaire dépend de l'activité... Et qui détermine l'activité, et donc, l'emploi ? Les employeurs bien sûr ! Les emplois seraient déterminés en fonction des budgets disponibles et les droits des salariés seraient donc entièrement conditionnés à ceux-ci. AXESS veut sortir du « carcan » des conventions collectives existantes pour plus de « souplesse ».

FO revendique du droit et des garanties conventionnelles qui s'imposent aux employeurs !

FO n'a de cesse de répéter que l'urgence, ce n'est pas la CCUE, mais bel et bien l'augmentation des salaires !

6. Prévention des risques professionnels.

Ce point a été inscrit à l'ordre du jour par la CFDT qui demande l'application de l'Article 17 de la loi sur les Retraites...

Commentaire FO : cette demande semble un peu surprenante puisqu'aux dernières nouvelles, l'ensemble des organisations syndicales en demandent encore l'abrogation...

AXESS souhaite attendre la rentrée pour traiter ce point et qu'il le soit dans le cadre de la négociation de la CCUE.

AXESS évoque la nécessité de repenser OETH au regard de l'obligation de verser les fonds à l'AGFIPH.

Une idée est soudain lancée par une organisation syndicale concernant le financement d'OETH : pourquoi ne pas étendre à la présente Branche le dispositif existant dans la CCNT 66 avec les 0,1% de prélèvement pour la prévention des risques professionnels ?

Commentaire FO : pour rappel, FO avait fait valoir son droit d'opposition à cet accord qui ne prévoyait aucun outil de contrôle de l'utilisation des fonds dédiés à la prévention, les établissements pouvant en disposer comme bon leur semble...

AXESS et CFDT sont favorables à la mise en place d'un groupe de travail sur le sujet. FO et les autres organisations syndicales n'ont pas mandat pour se prononcer.

7. Calendrier 2024

Jeudi 11 janvier

Mardi 30 janvier

Jeudi 15 février

Mardi 5 mars

Mardi 19 mars

Jeudi 4 avril

Jeudi 18 avril

Jeudi 16 mai

Mardi 4 juin

Jeudi 20 juin

Mardi 9 juillet

Jeudi 5 septembre

Jeudi 26 septembre

Mardi 15 octobre

Jeudi 7 novembre

Jeudi 28 novembre

Mardi 17 décembre

À ces dates de CMP, pourraient s'ajouter des Groupes de travail.

FO ne se prononce pas sur le calendrier et attendra que ses instances se prononcent.

L'ordre du jour est reconduit avec la précision sur le point Prévention des risque professionnels : Accord sur la liste des métiers.

Prochaine réunion dans les locaux de la FEHAP le 12 septembre.

Pour la délégation FO : Murat BERBEROGLU, Franck HOULGATTE et Michel POULET



RETRAIT DU PROJET EMPLOYEUR DE CLASSIFICATION/RÉMUNÉRATION !

AXESS n'est plus aujourd'hui que le porte-voix du ministère. Les employeurs prétendent régler l'injustice des 183€ « pas pour TOUS » ainsi que le problème généralisé des salaires de misère en imposant leur projet de grilles de classification/rémunération.

Ce projet est pourtant très majoritairement rejeté !

Et pour cause, il marquerait :

- La disparition pure et simple des garanties collectives des Conventions collectives existantes
- La disparition du principe d'ancienneté
- L'affaiblissement historique de la reconnaissance des diplômes du secteur sanitaire, social et médico-social
- L'introduction de critères classants et donc l'instauration d'un salaire au mérite
- Une véritable arnaque salariale

L'entêtement d'AXESS est irresponsable. En usant de chantage à la CCUE, AXESS bloque toute négociation dans les conventions collectives existantes et empêche ainsi des augmentations de salaire immédiates.

Car, non, ce n'est pas la CCUE qui peut répondre à l'urgence !

Face à l'inflation galopante et les pertes de salaire cumulées de ces 20 dernières années, l'urgence, c'est bien les 183€ pour TOUS et l'augmentation générale des salaires.

Dans cette situation intolérable de paupérisation des salariés du secteur, **les Organisations syndicales CGT, FO et SUD exigent le retrait immédiat du projet employeur.**

**POUR LES 183€ POUR TOUS
POUR L'AUGMENTATION GÉNÉRALE DES SALAIRES**



CROIX-ROUGE FRANÇAISE

Convention Collective Nationale du personnel salarié de la Croix-Rouge Française
du 3 juillet 2003 - Parue au J.O. le 13 janvier 2004 - applicable au 1er juillet 2004

COMMISSION PARITAIRE NATIONALE DU 4 JUILLET 2023

UNION NATIONALE DE LA SANTÉ PRIVÉE

Étaient présents pour FORCE OUVRIÈRE

- ◆ Nathalie BRIMBOEUF
- ◆ Christelle HERVO
- ◆ Patrick WATERS
- ◆ Charlotte CARACCIOLI

Étaient présentes pour les autres Organisations Syndicales

- ◆ C.F.D.T.
- ◆ CFE.CGC
- ◆ C.F.T.C.
- ◆ CGT

Étaient présents pour la Croix-Rouge Française

- Madame Wouters Frédérique
- Madame Lopez Sophie
- Monsieur Houllier Benjamin
- Monsieur Vanhaesebrouck Julien
- Madame Smith Anita
- Madame Arnold Camille
- Madame Rakotomavo Anaël
- Madame David Marina

Ordre du jour :

- Suite et fin de la NAO rémunération 2023 : PV de désaccord CRF
- Bilan accord télétravail
- Point sur la GEPP
- Proposition d'augmentation du temps de travail

i - PV de désaccord CRF :

Suite à la non-signature par certaines OS de l'ensemble des mesures NAO proposées par la CRF, celle-ci a fait un PV de désaccord relatant les périodes de négo et les retours des OS sur la position et l'argumentation de la CRF.

Il y avait à la signature :

- La reprise à 100% de l'ancienneté pour les nouveaux embauchés dans les métiers en tension,
- Le package de 4 accords (prime pour les exclus du Ségur, avenant à la CC pour l'augmentation des remboursements des frais professionnels, avenant pour le compte épargne temps, gratuité d'un mois de cotisation de la mutuelle de base, rachat de JRTT et un accord relatif à la mobilité). Par décision unilatérale, la CRF mettra en place le Pereco, l'évolution des frais professionnels et maintiendra la reprise d'ancienneté à 100%.

Pour FO, il est mis dans le PV de désaccord certain de nos retours : Sur le Pereco, FO a rappelé qu'un tel dispositif de retraite d'entreprise déroge au mécanisme de solidarité nationale en matière de retraite, et que sa mise en œuvre, d'autant plus dans le contexte national actuel très conflictuel de réforme des retraites, est mal venue.

FO a insisté, pour l'accord relatif à la mobilité, sur la nécessité de conclure des partenariats avec des concessionnaires pour l'achat de véhicules électriques / hybrides - au-delà du partenariat actuel qui existe actuellement avec Renault qui n'est pas très attrayant.

Les OS s'étonnent de la disparition de l'enveloppe de 4 millions d'euros qui devait servir au versement d'une prime pour les exclus du Ségur... Pour rappel, la CGT avait dit dès le départ qu'elle ne serait pas signataire sur le sujet de la prime. La CFDT remet en cause la forme de la transmission des documents à signature, mais pas le fond. La CFTC s'explique sur sa non-signature à la demande de la CFE/CGC...

FO constate ouvertement que la CRF préfère aller en DUE sur le Pereco plutôt que d'aider financièrement les salariés exclus du Ségur !!

FO et la CFDT étaient signataires sauf pour la reprise d'ancienneté, la CFE/CGC aussi, mais ni la CGT ni la CFTC n'ont voulu signer (majoritaire ensemble) donc l'accord n'est pas valide.

La CRF est ouverte aux modifications sur le pv de désaccord. Elle annonce également que suite aux mesures Guérini, le groupement employeur Axxess a demandé le même traitement entre public et privé.

Les OS feront leurs propres communiqués et aucune ne signera le PV de désaccord de la CRF.

II - Allongement du temps de travail :

La CRF nous expose son état des lieux sur les usages locaux ou sur la négociation d'accords locaux sur un allongement du temps de travail dérogeant ainsi à la convention collective avec autorisations provisoires de l'inspection du travail. Pour soi-disant, faciliter les recrutements dans certaines régions.

FO et la CFDT soulignent que la direction et les salariés n'ont pas les mêmes attentes.

FO a fait le constat qu'effectivement aujourd'hui la



CROIX-ROUGE FRANÇAISE

Convention Collective Nationale du personnel salarié de la Croix-Rouge Française
du 3 juillet 2003 - Parue au J.O. le 13 janvier 2004 - applicable au 1er juillet 2004

COMMISSION PARITAIRE NATIONALE DU 4 JUILLET 2023

UNION NATIONALE DE LA SANTÉ PRIVÉE

convention collective n'est pas respectée dans certains établissements et que la CRF doit se poser les bonnes questions ! A savoir que si c'est à la demande des salariés, cela est principalement pour aller travailler ailleurs et avoir plus de revenus ! FO dénonce une certaine situation, comme celle d'un salarié CRF intervenant dans un EHPAD CRF par l'intermédiaire de l'intérim, dépassant le nombre d'heures supplémentaires conventionnelles, avec pour résultat un problème de paie (nom et matricule déjà connus dans les effectifs) le service RH a dû payer le salarié sous forme de prime (correspondant aux heures effectuées, plus au solde de tout compte pour cette mission)...

La CFDT et la CFTC précise que c'est au logiciel de s'adapter au travail par l'inverse..

La CRF espère qu'avec la mise en place du logiciel Octime, la CC sera remise en forme et elle ne doit pas s'adapter à chaque établissement. Elle sait qu'il y a du travail sur les temps de travail à faire pour les CDI, mais qu'il existe un cadrage national dans lequel les acteurs locaux doivent s'inscrire.

La CFDT rappelle que sur la vingtaine d'accords dérogatoires existants, elle n'en a signé aucun et ne sera pas signataire d'un accord au national.

La CGT réclame un bilan des établissements qui déroge aux règles sur le temps de travail et précise que si la CRF donne 183€ à tous, elle ferait peut-être l'effort de négocier sur un allongement à 10h maximum..

La CFTC veut connaître également quels sont ces établissements.

Pour FO, il n'y aura pas de négociation sur l'allongement du temps de travail, il est possible d'adapter des plannings favorisant l'articulation vie privée/vie pro, c'est un travail de fond que ne veulent pas faire certaines directions. Il n'est pas concevable d'étendre le temps de travail, pour un grand nombre de salariés le temps de trajet est considérable (1h à 1h30 par trajet) alors même que la CRF parle de pénibilité. FO la renvoie sur sa responsabilité en tant qu'employeur puisqu'il est le garant de la santé physique et mentale de ces salariés! FO propose de rester sur le cadre de 9 h avec une pause rémunérée pour tous, et de travailler les plannings en ce sens et c'est possible!

La CFE/CGC dit qu'il y a bien une demande pour les 12h, mais qu'elle n'est pas généralisée. Elle suivra les autres OS dans leur décision.

III - Bilan du télétravail à la CRF:

La CRF présente un document et évoque la difficulté de faire une analyse par établissement.

La CFTC insiste sur la non-implication de certains managers et informe la CRF sur la situation de certains salariés qui sont 100% en télétravail (au lieu des 2 jours réglementaire par semaine)

La CFE/CGC demande plus de formation sur le management du télétravail, car certains débordent et sont contrôlants à outrance.

FO signale qu'Octime, pour certaines structures, note les journées de télétravail comme des journées d'absences, rendant donc impossible la lisibilité de leur planning.

La CRF n'en avait pas connaissance. À l'usage le formulaire de demande s'avère complexe. Il va être modifié dans la lecture et dans le formalisme, mais pas sur le fond de l'accord. Il sera soumis aux OS ensuite.

IV - GEPP:

La CRF fait suite à l'accord du dialogue social qui prévoit un point sur la GEPC ou GEPP, sur les objectifs et les perspectives et renvois sur de possibles négociations. Elle demande à chaque OS de faire un retour sur les besoins ou demandes et présente un état des lieux des dispositifs existants.

Pour la CFTC, c'est un moyen d'accompagner les salariés à la stratégie CRF. Elle souhaite reprendre le sujet de l'accord diversité au regard de l'actualité des retraites.

La CFDT souligne que la prévention est la grande oubliée de ce document. Elle reste dubitative sur ces points et rappelle qu'il existe un projet social annexé à la CC CRF.

La CRF a identifié une salariée pour évoluer sur la prévention à partir de septembre 2023 avec comme objectif de mettre en place ce qui se fait à l'international au national pour ne plus être dans du curatif.

Pour la CGT, le sujet arrive peut-être un peu trop tôt (2024 après élections??) et rejoint FO : le document a été envoyé pendant la réunion à 14h et donc ils en prendront connaissance ultérieurement avant de faire un retour. FO rappelle qu'il y a une forte attente sur les comités régionaux concernant les risques d'inaptitude, qui ne sont toujours pas mis en place (septembre??), avant de penser à la suite.

Prochaine CPN prévue le 12 septembre 2023



VOUS PRENEZ SOIN DES AUTRES, à nous de vous donner un **coup de pouce !**

Vous vous occupez d'un proche (enfant, conjoint ou parent) dépendant, handicapé ou souffrant d'une maladie de longue durée ? **Grâce à votre complémentaire santé et/ou prévoyance, vous pouvez bénéficier de solutions concrètes et personnalisées pour vous épauler.**

Pour en savoir plus sur votre accompagnement social, consultez notre site internet malakoffhumanis.com



SANTÉ - PRÉVOYANCE - RETRAITE - ÉPARGNE



Branche Hospitalisation Privée Lucrative

Fédération de l'Hospitalisation Privée

Convention Collective Unique du 18 avril 2002.

Etendue le 29 octobre 2003. Parue au Journal Officiel du 15 novembre 2003.

COMMISSION PARITAIRE PERMANENTE DE NÉGOCIATION ET D'INTERPRÉTATION DU 5 JUILLET 2023

UNION NATIONALE DE LA SANTÉ PRIVÉE

Étaient présents pour FORCE OUVRIÈRE :

- Delphine VOISIN
- Carmen CATARINO
- Sophie DEBAS
- Ludovick BONKOWSKI
- Claude HARRIET

Étaient présentes pour les Organisations Syndicales :

C.G.T- CFDT - UNSA

Étaient présents pour les employeurs

La FHP - SYNERPA - CNETH

Ordre du jour :

- Approbation des CR des CPPNI des 31 mai et 19 juin 2023
- Guide paritaire
- Méthodologie de travail sur la négociation prévoyance, intégrant la prévention des risques professionnels
- NAO Synerpa
- Retour du GTP thermalisme

I - APPROBATION DES CR :

Sous réserve des modifications qui seront envoyées, les CR du 31 mai et 19 juin sont approuvés.

CR 30 juin : **FORCE OUVRIÈRE rappelle que ce point n'est pas inscrit à l'ordre du jour. Cependant, FO précise avoir soulevé le problème des positionnements de statuts professionnels de niveau de 11 à 13, les indemnités de sujétions qui sont moins favorables, des régularisations faites qu'au 31 décembre alors que le salarié remplit son frigo tous les mois ! cela n'apparaît pas dans le CR.**

II - GUIDE PARITAIRE :

La FHP présente le projet (guide pédagogique). Elle propose de passer chaque Emploi Repère et de discuter des illustrations sur la base des propositions faites par une

Organisation Syndicale.

FO interroge à nouveau la FHP concernant la différence de reprise d'ancienneté pour les non soignants, car nos simulations démontrent une perte financière pour les anciens par rapport aux nouveaux embauchés.

Il y a bien un impact financier. La formulation faite par la FHP ne garantit pas aucune différence de traitement.

La FHP rappelle qu'on est sur 2 systèmes qui ne peuvent être comparés ligne par ligne, mais globalement il n'y aura pas de baisse de rémunération. Il peut y avoir des situations à la marge, l'ECR compétence compensera la différence d'ancienneté. C'est pourquoi le rappel à l'égalité de traitement est cité dans l'accord.

Pour FORCE OUVRIÈRE, les promesses n'engagent que ceux qui y croient et retoque la FHP, car elle avait répondu l'inverse. La FHP se défausse en invoquant la possibilité de saisir la commission paritaire en cas de désaccord. **FO s'interroge aussi sur les actions à mener en cas d'absence de commission du suivi ?** La FHP répond qu'il reste la CPPNI d'interprétation.

FORCE OUVRIÈRE demande que ce guide soit opposable (donc obligatoire) aux entreprises sinon nous perdons notre temps, mais nous n'allons pas quitter la séance pour être sûre que la CFDT ne valorise pas les déréglancements des faisant fonction.

La FHP répond, en effet, le guide paritaire ne fait qu'illustrer l'avenant 33 et rien ne sera imposé aux entreprises.

Pour FORCE OUVRIÈRE, un établissement pourra choisir d'accorder ou non un ECR compétence (ex IDEC). En gros chacun fait comme il veut. De plus, nous confirmons que l'ECR compétence concernant les personnels de dialyse n'est pas obligatoire et laisse la porte ouverte au bon vouloir des entreprises.

La FHP considère que cela doit correspondre à une réalité et être discuté dans les entreprises.

La FHP a commencé à organiser des réunions en région, les spécialités de dialyse ont validé les ECR compétence



Branche Hospitalisation Privée Lucrative

Fédération de l'Hospitalisation Privée

Convention Collective Unique du 18 avril 2002.

Etendue le 29 octobre 2003. Parue au Journal Officiel du 15 novembre 2003.

COMMISSION PARITAIRE PERMANENTE DE NÉGOCIATION ET D'INTERPRÉTATION DU 5 JUILLET 2023

UNION NATIONALE DE LA SANTÉ PRIVÉE

pour les personnels IDE et AS de dialyse, qui auront fait une formation, au bout de quelques mois, mais tous ne le ferons pas !! BLA BLA BLA !!

La réunion s'éternise et n'avance pas. Les ECR activité et compétence sont discutés pour chaque emploi repère. Les illustrations et positions de chaque partie n'en finissent pas. Constat est fait que chacun a sa propre appréciation des missions à valoriser.

Un débat a lieu sur le brancardier et l'agent mortuaire. **Pour FORCE OUVRIÈRE, l'agent mortuaire n'est pas un emploi à part entière dans la branche. En revanche, la problématique du brancardier et l'aide à l'installation des patients au bloc opératoire doivent être discutées, car ils sont formés. À différencier des ambulanciers, car c'est un métier.**

La FHP ne veut pas valoriser automatiquement les CAP, mais considère que ces personnels sont aptes à avoir des missions supplémentaires.

FORCE OUVRIÈRE rappelle la philosophie de la négociation, valoriser les parcours professionnels et l'engagement des salariés dans leur évolution professionnelle. Pour nous c'est là qu'il faudrait valoriser les CQP et autres diplômes ou parcours professionnels.

ASH / ESH : Concernant le CAP d'agent de propreté d'hygiène, la FHP considère qu'il amène à prendre des responsabilités supplémentaires, mais ne valorisera pas systématiquement les formations ou certifications.

FORCE OUVRIÈRE rappelle que le CQP ASH et brancardier n'ont pas été mis en œuvre suite à l'opposition des OS par manque de valorisation de ce CQP par les employeurs et ne comprend pas pourquoi il n'est pas prévu en branche. Nous ne voyons pas l'intérêt de le négocier en CPNE.

Agent de stérilisation / brancardier : Pour le DU de stérilisation, la FHP rappelle qu'il est réservé aux pharmaciens et ne peut être attribué à l'agent de stérilisation.

FO rappelle avoir demandé la valorisation des CQP.

Le reste du guide paritaire est discuté dans le même état d'esprit !!!! et rien ne sera opposable

III - MÉTHODOLOGIE DE TRAVAIL SUR LA NÉGOCIATION PRÉVOYANCE, INTÉGRANT LA PRÉVENTION DES RISQUES PROFESSIONNELS :

La FHP propose de travailler en GTP (Groupe de Travail paritaire), accompagné d'experts. Dans ce cadre, faire le lien avec la prévention. Il y a une obligation de négociation sur les risques ergonomiques (TMS en lien avec les postures pénibles et le port de charge).

La CNO (Convention d'Objectif et de Moyens) a été signée dans le champ de la santé, les mesures sont à prendre en compte. La CNO va permettre d'octroyer des subventions pour les établissements.

Les dispositions au titre du programme spécifique dans l'ANI AT/MP sont en attente.

De plus, il faut prendre en compte le fond de prévention de l'usure professionnelle.

Un cahier des charges sera établi en GTP. L'ensemble des Organisations Syndicales souhaite un actuaire paritaire.

FO demande le rôle du GTP ? La FHP considère que l'accord prévoyance est obsolète, il faut revoir les tranches qui ont changé et le GTP permet d'avoir une co-construction. Un actuaire est nécessaire.

IV - RETOUR GROUPE DE TRAVAIL THERMALISME :

L'avenant salarial est découvert sur table, ce jour. Il réactualise la grille de mai 2022 et permet de détendre les 4 premiers niveaux rattrapés par les hausses du SMIC. Le CNETH ne souhaite pas attendre janvier 2024, date d'application de l'avenant 33 pour revoir la grille.

FORCE OUVRIÈRE regrette de ne pas l'avoir eu en GTP la veille. Cependant, nous affirmons que des contre-propositions seront apportées par notre organisation.

Le thermalisme rappelle qu'il ne peut pas s'aligner à l'avenant 33 qui représente déjà une hausse de 1/4 de la masse salariale.



Branche Hospitalisation Privée lucrative

Fédération de l'Hospitalisation Privée

Convention Collective Unique du 18 avril 2002.

Etendue le 29 octobre 2003. Parue au Journal Officiel du 15 novembre 2003.

COMMISSION PARITAIRE PERMANENTE DE NÉGOCIATION ET D'INTERPRÉTATION DU 5 JUILLET 2023

UNION NATIONALE DE LA SANTÉ PRIVÉE

V - NAO SYNERPA :

La SYNERPA a reçu mandat de son Conseil d'Administration et ajoute qu'il n'y aura pas de négociation possible : une seule proposition, à prendre ou à laisser.

FORCE OUVRIERE s'insurge et dénonce l'absence de négociation et de dialogue sociale

Le représentant du ministère précise que les négociations impliquent une discussion entre des propositions et contre-propositions et demande au SYNERPA s'il a mandat pour négocier ?

Pour le SYNERPA, l'application de l'avenant 33 les préoccupe et il n'a pas de mandat sauf à revoir les coefficients infra-SMIC.

Fin de séance : Prochaine CPPNI le 28 septembre 2023



Défense et
amélioration
des
Conventions
Collectives
Nationales

www.unsfo.org
secretariat@unsfo.org
153-155 Rue de Rome
75017 PARIS
01 44 01 06 10



PROTHÉSISTES DENTAIRES

COMMISSION PARITAIRE PERMANENTE DE NÉGOCIATION ET D'INTERPRÉTATION DU 5 JUILLET 2023

UNION NATIONALE DE LA SANTÉ PRIVÉE

Était présent pour FORCE OUVRIÈRE :

- Didier BARREAU

Étaient présents pour les autres OS :

Stevan JOVANOVIC – CFDT

Francoise LEPOUCHARD- UNSA

Gérard Daniel - CGT

Étaient présents pour les employeurs :

Alexandre BIENFAIT – UNPPD

Sandrine ANDRES – UNPPD

Laurent Munerot - UNPPD

Bernard Detret - UNPPD

1 – Accord formation professionnelle (tableau d'analyse cabinet Littler)

Suite à l'analyse du cabinet Littler, l'ensemble des collègues composant la commission paritaire des salariés, des laboratoires de prothèse dentaire et Madame Rameau du cabinet d'avocats Littler ont effectué une relecture du premier tiers de l'accord formation professionnelle. Plusieurs points ont été précisés et renégociés. **FO a obtenu qu'en présence d'un cofinancement employeur/salarié, les samedis en formation soient du temps de travail effectif et donc à ce titre ils peuvent être majorés ou récupérés comme des heures supplémentaires.**

2 – Point OPCO EP

Les différents collègues s'accordent à trouver pertinent d'avoir une classe de BTS au lycée Victor Lanoux de Tours. Ils sont attachés à ce que les organismes de formation dispensent des formations BAC PRO prothèse dentaire en amont du BTS. Force Ouvrière s'étonne que la CPNE FP n'ait pas été sollicitée par le lycée. FO répond favorablement à l'ouverture de cette classe, car actuellement les laboratoires s'arrachent les élèves qui sortent de l'école.

L'OPCO EP souhaite deux contacts parmi les négociateurs pour mener une étude sur les effets de la transition écologique, énergétique dans la branche des salariés de laboratoire de prothèse dentaire. Les thématiques étudiées seront :

le réchauffement climatique, les impacts réglementaires, les énergies renouvelables, la pollution des déchets et la biodiversité. **Force Ouvrière s'est portée candidat pour le collège salarié.**

Le niveau de prise en charge des contrats d'apprentissage doit être revu pour une application au 1er septembre 2023.

3 – Pénibilité de branche

Les différents négociateurs décident de reporter les négociations sur la pénibilité (TMS, exposition à produits nocifs...), car les décrets ne sont pas sortis. Ce sujet est remis à l'ordre du jour de la commission paritaire du 22 septembre 2023.

4 – Salaires

Force Ouvrière revendique une augmentation de 5 % sur l'ensemble de la grille des salaires à partir de septembre 2023.

Le collège patronal répond qu'il y a déjà eu une augmentation de 3 % en juillet 2022 et de 4 à 6 % selon la classification en janvier 2023. Selon le collège patronal, il risque d'y avoir un arbitrage du gouvernement dans les négociations de la nouvelle convention dentaire avec les praticiens et la SECU. Le risque est que ce ne soit pas en la faveur des laboratoires de prothèse dentaire.

FO argumente en précisant qu'il y a un double effet dévastateur pour les salariés entre l'inflation galopante et le SMIC qui augmente mécaniquement. Le syndicat patronal nous apportera une réponse après son conseil national.

Prochaine réunion 22 septembre 2023



CABINETS MÉDICAUX

Convention Collective Nationale du 14 Octobre 1981

(étendue par arrêté du 15 Janvier 1982)

COMMISSION PARITAIRE PERMANENTE

DE NÉGOCIATION ET D'INTERPRÉTATION DU 7 JUILLET 2023

UNION NATIONALE DE LA SANTÉ PRIVÉE

Étaient présente pour FORCE OUVRIÈRE :

- Claude HARRIET

Étaient présents pour les autres Organisations Syndicales de Salariés :

- CFTD
- UNSA
- CGT

Ordre du jour :

- Négociation Salaires

NÉGOCIATION SALARIALE

Après plusieurs séances de négociations difficiles, le collège patronal après avoir à nouveau rappelé les difficultés sectorielles auxquelles ils sont confrontés, propose une augmentation de 3% à partir du positionnement 6.

Pour le collège employeur, les positionnements 4 et 5 ont déjà bénéficié des augmentations successives du SMIC ayant pour effet un tassement important de la grille.

Les deux premiers niveaux se retrouvent au niveau du SMIC.

En raison d'un engagement de rouvrir les négociations au 1er octobre 2023 (inscrit dans l'accord), le fait que peu de salariés soient concernés par les niveaux 4 et 5 et afin de rétablir un écart conventionnel plus important à partir du niveau 6, FORCE OUVRIERE a décidé de signer l'Avenant 89 relatif aux salaires.

Ci-dessous la nouvelle grille au 1er JUILLET 2023.

Grille de correspondance entre les niveaux de positionnement et les salaires minimaux pour 151,67 heures mensuelles au 1^{er} juillet 2023

Positionnement	Salaires minimaux mensuels pour 151,67 heures travaillées par mois
4	1747,20 € brut
5	1747,20 € brut
6	1852,33 € brut
7	1927,66 € brut
8	2010,41 € brut
9	2177,56 € brut
10	2231,07 € brut
11	2350,95 € brut
12	2485,69 € brut
13	2633,15 € brut
14	3168,91 € brut
15	3772,56 € brut
16	4441,99 € brut



www.unsfo.org

ÉLECTIONS CLINEA

APPEL À CANDIDATURES !

Le CSE, ça vous concerne !

FO Santé Privée a négocié la mise en place des prochaines élections des représentants du personnel au sein des Établissements CLINEA et les salariés méritent un syndicat libre, indépendant et déterminé pour défendre leurs droits individuels et collectifs.

Être élu sur des listes FO, c'est avoir la chance d'être épaulé par l'une des plus grandes confédérations syndicales pour représenter celles et ceux qui travaillent dans les Établissements CLINEA et ainsi être accompagné lors du prochain scrutin du **7 au 13 novembre 2023**.

Avec des formations juridiques, économiques et sociales adaptées pour mieux vous représenter, chaque élu et adhérent Force Ouvrière bénéficie d'une assistance juridique de la Fédération.

Dans le secteur de la Santé Privée, Force Ouvrière siège dans toutes les conventions collectives nationales, dont la vôtre. Nos représentants y négocient, entre autres, les salaires, les classifications, la durée du travail, les conditions de travail et les primes conventionnelles.

Être élu au CSE, c'est avoir le droit de regard sur la gestion de l'entreprise pour pouvoir agir dans l'intérêt de tous les salariés et organiser des actions sociales et culturelles.

Pour être soutenu et assisté dans l'exercice quotidien de votre mandat,



REJOIGNEZ FORCE OUVRIÈRE !

ATTESTATION DE CANDIDATURE

DEVENEZ ACTEURS DE VOS DROITS !

Je souhaite être candidat(e) sur les listes Force Ouvrière aux prochaines élections professionnelles du groupe CLINEA.

Nom :

Prénom :

Profession :

Établissement :

Téléphone :

Mail :

Signature Obligatoire :

Bulletin à renvoyer signé le plus rapidement possible à : **secretariat@unsfo.org**

ou appelez nous au **06 24 35 97 30**



Union Nationale des Syndicats de la Santé Privée FORCE OUVRIÈRE
153-155, Rue de Rome - 75017 PARIS
tél: 01.44.01.06.10 mail : secretariat@unsfo.org
site internet : www.unsfo.org